



En application de la loi
n° 82-213 du 2/03/1982
le présent acte a été déposé
à la préfecture de Nanterre
le 9 DEC 2020
et publié le 9 DEC 2020

Le Directeur Général Adjoint des Services

Equipements et cadre de vie
Bâtiments

Décision n° 2020-274

Objet : Avenant n°1 au contrat avec la société DEKRA Industrial concernant la mission de vérification des installations électriques de l'hôtel de ville et de l'ancienne gendarmerie

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, notamment son article R.2122-8,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n° 2020-185 autorisant la signature du contrat n° 2020 6175 5081-v5 avec la société DEKRA,

DECIDE d'approuver l'avenant n°1 pour un montant de 1 280,00 € HT avec la société DEKRA Industrial SAS, Agence Ile-de-France, Centre d'affaires La Boursidière, rue de la Boursidière, 92350 Le Plessis-Robinson.

DECIDE de signer l'avenant n°1.

PRECISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la Ville.

Fait à Sceaux, le 9 décembre 2020



Philippe LAURENT